

Interpellation citoyenne relative aux inquiétudes pour la classe de 3ème maternelle à l'école 1.

Interpellatie van de burgers betreffende de bezorgdheden voor de 3de kleuterklas in de school 1.

M. le Président :

Monsieur, je vous donne la parole.

Le représentant de parents d'élèves :

Bonsoir tout le monde.

C'est l'interpellation qui devait avoir lieu le 25 et qui a été reportée pour aujourd'hui. Elle porte sur l'inquiétude par rapport à la 3ème maternelle de l'école 1. Début novembre, les parents de la 3ème maternelle de l'école 1 à Molenbeek ont appris par l'institutrice qu'elle ne donnera plus cours à leurs enfants et qu'elle serait mutée dans une autre école. Les raisons de la mutation ne sont pas claires. D'abord, on parle de changer de projet pédagogique; c'est l'enseignement vertical, c'est-à-dire qu'on voulait associer les élèves de 2ème et de 3ème maternelle. Les parents se sont opposés à ce projet parce que conscients que ce projet n'allait pas les aider. On ne remettait pas en cause ce projet, mais il ne correspondait pas à cette école. Ensuite, la raison de la mutation serait due à un manque de budget. Finalement, la lettre de la Commune invoque une diminution du nombre d'élèves dans toute la commune de Molenbeek qui force à faire des réorganisations. Entre temps, dans la classe de 3ème que l'institutrice a dû quitter contre sa volonté, il n'y a pas moins d'élèves. En plus, nous savons que dans l'école 1, il y a encore 24 élèves qui ne sont pas comptabilisés. Quant au nombre de profs à déterminer, selon les normes de la Communauté française, ils sont bel et bien présents dans l'école, et on nous dit aussi qu'une vingtaine d'élèves figurent sur la liste d'attente. Dans ce cas, nous ne trouvons pas opportun de diminuer le nombre de professeurs dans l'école. L'institutrice partie devait être remplacée par deux institutrices mi-temps. Celles-ci ne feront plus de remédiation, ce pourquoi elles ont été engagées avant. De plus, le remplacement n'a pas encore été mis en route, ce qui veut dire que nos enfants n'ont pas de vrais professeurs depuis dix jours, voire un mois et, de ce fait, accumulent des retards. N'ayant pas trouvé d'interlocuteur suffisamment informé pour expliquer clairement les raisons de cette décision, les parents se sont tournés vers les Echevins et Madame la Bourgmestre. Ils se sont ensuite adressés directement à vous, Madame la Bourgmestre et vous leur avez dit ne pas être au courant. Pourtant la lettre qui motive la mutation est signée par vous.

A ceci viennent s'ajouter d'autres problèmes récurrents dans cette école située dans un quartier populaire. Les toilettes sont toujours dans un état lamentable. Les ateliers informatiques ont été supprimés. D'autres cours de remédiation dont les parents ne connaissent même pas l'existence sont également passés à la trappe. Sans compter les garderies qui sont devenues payantes. Une école comme l'école 1 n'a pas besoin d'être discriminée. Aujourd'hui nous ressentons de manière flagrante les différences existant entre les écoles à population aisée et les nôtres. Les enfants des écoles du centre de Molenbeek seront des citoyens de demain et doivent être préservés, le meilleur encadrement doit leur être apporté. Les parents sont désespérés. Pourquoi personne ne parvient à répondre à leurs questions, doivent-ils se tourner vers la presse et médiatiser leur inquiétude ? Nous pensons que la solution est entre vos mains et que vous pouvez faire en sorte de nous expliquer les véritables raisons qui ont privé du jour au lendemain des petits élèves de 3ème maternelle d'une institutrice particulièrement dévouée. Nous demandons que ces économies ne se fassent pas dans les écoles, parce que l'avenir de nos enfants et l'avenir de la société dépendent fort de la qualité de l'enseignement.

Suite à la première interpellation, on a eu plusieurs rendez-vous avec l'Instruction publique et notamment avec Madame la Bourgmestre que je ne peux que remercier, parce qu'on a eu un signal positif. Elle nous a dit que notre école figurait parmi celles à discrimination positive; il y a eu donc une interpellation auprès de la ministre de l'Enseignement et la directrice m'a confirmé qu'on allait avoir un paquet de remédiations. Parce que, en fait, vu l'état actuel dans lequel se trouve notre école, tous les parents sont unanimes à dire qu'on a une école poubelle. Et c'est une chose qu'on n'accepte pas, car l'école 1 était naguère une des meilleures écoles et nous sommes ici, parents et enseignants, pour essayer de la remettre à niveau, telle est notre volonté. On nous a promis qu'il y aurait un nouveau projet qui va démarrer au mois de janvier en association avec les parents, pour leur permettre de venir aux écoles de devoirs. Concernant les toilettes, il y aurait, d'après ce que m'a dit la directrice, quatre toilettes amovibles à partir du mois de janvier, deux pour les filles et deux pour les garçons, vu le nombre insuffisant de toilettes qui fait que parfois les petits se mélangent avec les grands. Il y a une partie du toit qui risque de s'effondrer, il y a aussi le chauffe-eau qui a été demandé par la concierge pour pouvoir faire le nettoyage avec de l'eau chaude. Le chauffe-eau a été octroyé mais on ne l'a pas encore installé. Comme il n'y a pas assez de livres, ils sont devenus payants, on doit faire payer 50 cents la location. Les garderies payantes devaient garantir un meilleur encadrement et plus d'éducateurs, or c'est le contraire qui se passe, à tel point que parfois ce sont les élèves de 5ième qui doivent garder les petits. Comme réponse positive que j'ai eue de Madame la Bourgmestre, c'est que celle-ci nous a demandé de lui laisser au moins trois mois pour essayer de changer les choses et que des travaux allaient démarrer à partir de mars 2016. Entre temps, les parents voudraient savoir quels sont exactement les engagements de la Commune et après les réunions qu'on a eues avec la direction, on nous a fait comprendre que c'est aussi à cause du comptage et des parents qui ne sont pas venus au début du mois de septembre. Ce que j'ai relayé auprès des parents en disant que c'est leur faute, or il s'avère qu'il n'y a que trois ou quatre parents qui ne sont pas venus au mois de septembre, et il y a 300 parents qui tiennent à Madame Manon qui faisait bien son travail et qui n'attendait pas que la Commune vienne peindre la classe qu'elle a peinte elle-même, et elle a acheté à ses frais la décoration pour permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre de bien-être. Les parents veulent savoir maintenant, et la demande s'adresse aussi bien aux conseillers de la majorité qu'à ceux de l'opposition, à qui s'adresser pour essayer de récupérer Madame Manon, parce que, apparemment, à partir du mois de janvier, on aurait droit à récupérer un prof, mais ça ne sera toujours pas Madame Manon, on ne comprend pas.

Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur.

Si les chefs de groupes veulent intervenir, ils ont la parole. Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je remercie Monsieur de porter l'interpellation citoyenne qui témoigne du désarroi dans lequel se trouvent les parents d'élèves de cette école. Je ne connais pas évidemment les tenants et aboutissants de ce dossier, mais j'ai envie de dire deux choses. La première, c'est que c'est un peu paradoxal de parler de places en trop alors que le boom démographique est une réalité. On a beaucoup parlé fin 2013-2014 de la nécessité de créer des places supplémentaires dans les écoles. Je pense qu'il est plus que nécessaire de maintenir en tout cas le cadre effectif présent dans nos écoles. La deuxième chose que je voulais mettre en avant est la nécessité d'une communication, parce que votre interpellation

fait état d'un manque de communication apparent et je pense que les parents doivent être davantage associés au processus éducatif de leurs jeunes et qu'il faut véritablement une alliance école-parents autour de l'enfant, de manière que le projet pédagogique puisse permettre dialogue et concertation, que les décisions ne tombent pas de l'école vers les parents mais que ces derniers soient davantage impliqués dans les décisions des écoles. Il faut donc qu'il y ait un conseil des parents qui soit présent et actif par rapport à toutes les décisions de l'école et qu'il ne soit pas juste sollicité pour les fancy-fairs. C'est vraiment un appel que je lance à la Bourgmestre pour mettre en place un vrai conseil des parents dans les écoles.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Nous remercions ce parent pour son interpellation citoyenne qui nous a brossé un tableau assez important et effrayant pour l'avenir des difficultés rencontrées à l'école 1. J'abonde dans le sens de ma collègue quand elle dit qu'il y a vraisemblablement un manque de communication. J'ai lu l'interpellation citoyenne, j'ai été au renseignement et j'ai eu moi-même des versions différentes par rapport à la mutation, tantôt ce serait un changement pédagogique, tantôt ce serait, comme l'a dit Monsieur, lié à un calcul qui donne moins de professeurs dans cette école. Il est étonnant et surprenant qu'on donne plusieurs versions différentes aux parents. Il faudra veiller à l'avenir que les parents reçoivent la même information. Deuxième inquiétude, vu le boom démographique, on devrait avoir plus de places pour les élèves, plus d'enseignants. C'est assez surprenant d'avoir un enseignant en moins, d'autant plus que, d'après mes informations, cet enseignant pourrait revenir à l'école d'ici à quelques mois, à quoi cela sert donc cette mutation s'il peut revenir dans quelques mois ? Le citoyen qui s'est exprimé est assez limpide et clair dans le constat qu'il a fait par rapport aux difficultés de l'école et où les réponses données aux parents ne sont pas toujours adéquates. Je voudrais suggérer donc à la Bourgmestre de créer un bureau de réclamations, un bureau de médiation, pour utiliser un terme plus positif, un bureau qui servirait à recevoir les plaintes, à donner la bonne explication aux parents pour les rassurer et faire partir les inquiétudes rencontrées et de permettre, par-là même, à l'Administration communale et à l'Instruction publique de se focaliser sur les vrais problèmes. Je trouve d'ailleurs que ce citoyen est très gentil de donner encore trois mois à la Bourgmestre pour solutionner le problème, or dans trois mois, c'est presque la fin de l'année scolaire. L'autre avantage de ce bureau est d'éviter le recours à des interpellations citoyennes adressées principalement à la Bourgmestre qui a aussi en charge l'Instruction publique et de sortir de cette situation où l'on est parfois juge et partie. Je pense que ce serait beaucoup plus efficace pour les parents. C'est une suggestion que je fais après avoir entendu ce parent et écouté beaucoup d'autres parents qui, j'ai l'impression, se plaignent de plus en plus par rapport à l'enseignement à Molenbeek-Saint-Jean.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci.

Le parent a surtout beaucoup de courage. On connaît déjà le mal, comme l'ont souligné mes collègues. Les parents ont pris les devants en interpellant le Collège. Le problème n'est donc pas tant l'implication des parents, le problème est qu'ils ne sont pas écoutés. C'est triste d'en arriver là, après l'annulation de la première interpellation citoyenne, après plusieurs demandes et, finalement, la rencontre avec Madame la Bourgmestre, on doit se dire que le courant ne passe pas. Quelque chose ne va-t-il pas dans l'Administration ? Et, s'il vous plaît, on ne va pas encore commencer avec un bureau des plaintes, ce serait de la bureaucratie totale ! Les parents ont en face d'eux un directeur d'établissement et j'espère que l'Administration les écoute aussi. Le problème est qu'il faille toujours arriver à un bras de fer avec cette Commune ou alerter la presse pour se faire entendre. A entendre le Monsieur juste avant le Conseil, les parents d'élèves ont une réaction tout à fait normale. Ils estiment être comme des parents de seconde zone, car on se demande combien de temps une directrice ou une Bourgmestre seraient restées sourdes aux appels répétés de parents d'une école de première zone !

Se pose surtout le problème de l'investissement dans les écoles. Et ce n'est pas la seule école 1 où les parents doivent faire appel parfois à la presse pour résoudre des problèmes matériels ou des dysfonctionnements. J'attends vraiment de Madame la Bourgmestre en charge de l'Instruction publique qu'elle fasse un état des lieux de la situation et de faire un bilan réel, comme je l'ai déjà demandé depuis six mois, sur l'accueil extrascolaire, sur les chiffres qu'on doit envoyer à l'ONE. Le problème des toilettes sales est un problème qui existe dans toutes les écoles, et si on faisait une petite enquête on se rendrait compte qu'on arriverait à 70 % d'écoles non satisfaites du nettoyage. On ne peut maintenir la propreté dans les écoles publiques si l'on ne veut pas augmenter l'effectif des équipes de nettoyage, alors même qu'il y a une augmentation du nombre d'écoles. Comme discuté lors de sections réunies, il y a des demandes au niveau de la police mais les demandes sont criantes au niveau de l'enseignement qui demande beaucoup d'investissement et où on doit trouver des solutions.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie Monsieur pour son interpellation. J'ai connu moi aussi l'école 1 qui était une école d'excellente qualité avec des enseignants bien impliqués, motivés. Je ne doute pas qu'il y en a encore, c'est le cas de l'institutrice qu'on veut muter au profit d'une personne sans doute sans expérience, comme on le fait souvent malheureusement dans les écoles de seconde zone. C'est normal que les parents soient inquiets par rapport à ça et à tous ces problèmes de vétusté, de manque de toilettes, des problèmes que l'on rencontre dans toutes les écoles du Molenbeek historique. Et les motifs avancés pour dire qu'il y a moins d'élèves dans nos écoles m'interpellent, alors que notre population a augmenté de 25 % depuis une dizaine d'années. Ou bien cet argument est erroné, ou bien il est justifié, alors ça va dans le sens de ce que Monsieur dit, à savoir que c'est la qualité de nos écoles qui fait défaut. Ça voudrait dire – et c'est un constat qu'on peut faire – que beaucoup de personnes migrent vers d'autres communes. Et puis avec les événements récents, on a dû mettre l'accent sur

l'aspect éducation très important. Où sont les priorités de notre Collège qui devrait mettre le paquet sur l'éducation plutôt que sur la sécurité même si c'est important ? Je m'inquiète comme Monsieur de la qualité de nos écoles. On devrait installer des commissions pour, comme l'a dit Monsieur De Block, faire l'état des lieux, car les parents ne s'en sortent pas avec les frais scolaires, le manque d'expérience des enseignants, l'absentéisme. Un état des lieux pour faire en sorte que ces enfants puissent à la fin du primaire, du fondamental, savoir lire et calculer convenablement pour pouvoir intégrer des écoles de meilleur niveau.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous remercie pour votre interpellation. C'est vrai qu'en vous écoutant et en lisant ce que vous avez déclaré, c'est assez interpellant, comme l'ont dit beaucoup de mes collègues, de devoir en arriver là, à faire une interpellation citoyenne. Mais, elle a le mérite d'exister puisqu'elle nous permet de faire un débat aujourd'hui au Conseil communal. Il y a deux aspects dans votre interpellation. Il y a celui lié à la communication, à l'absence de réponse. Là, je ne vais pas me lancer sur le débat pour savoir s'il faut créer un bureau des plaintes, un conseil des parents. Il faut surtout, comme l'a dit Monsieur De Block, faire notamment un état des lieux des garderies – qui était promis en contrepartie de l'abandon de la gratuité. Il y a aussi le problème d'autres messages qui doivent être relayés des parents vers l'école, la direction, la Cellule pédagogique et il faudra réfléchir à la meilleure formule. Aujourd'hui on ne va pas conclure, et ce que vous attendez, Monsieur, ce sont des réponses concrètes à vos questions. Je pense que trois mois, c'est assez long, vous avez suffisamment interpellé les membres du Collège, vous avez maintenant droit à une réponse. Nous espérons en avoir une, nous aussi.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef jet woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Merci Monsieur pour votre interpellation.

Je ne vais pas répéter tous les points qui ont déjà été abordés par mes collègues, certains, j'y souscris, d'autres pas, mais ce n'est pas le problème. On a bien pris note des problèmes que vous avez soulevés par rapport à l'école 1 et à la 3^{ème} maternelle et nous soutenons votre demande au Collège de faire le nécessaire rapidement pour apporter des solutions aux problèmes que vit votre école et aussi pour voir si c'est possible de maintenir les deux classes, car comme Monsieur l'a expliqué, à cet âge-là, les 2^{ème} et 3^{ème} maternelles ont déjà appris tout l'alphabet, les autres seulement quatre lettres, donc ça diminue la qualité de l'enseignement. On demande donc au Collège de s'en occuper. Et est-ce qu'il peut nous dire combien il y a actuellement d'enfants pour les 2^{ème} et les 3^{ème} classes? Pouvez-vous nous expliquer le fait mentionné par l'interpellant qu'il y aurait 24 enfants non comptabilisés et quelles en sont les conséquences sur les enfants concernés?

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

Dhr. Rahali :

Dank u wel mijnheer de Voorzitter. Eerst en vooral wil ik mijnheer bedanken voor zijn interpellatie. Ik vind het schitterend dat de medeburger zijn mening kan geven. Het is belangrijk en ook een bewijs van onze democratie.

J'aimerais dire que l'enseignement est la base, quelque chose de primordial pour notre société. Et quand j'entends ce genre d'interpellation, je suis très choqué. Il est trop facile de mettre la faute sur les parents qui font face à pas mal de problèmes de la vie. Monsieur vient de prouver par a+b que les parents communiquent depuis des mois avec la direction et ont même été plus loin, mais ils ont été malheureusement été forcés de venir faire leur interpellation aujourd'hui et de porter le débat au Conseil communal. Il est très important que des infrastructures appropriées puissent offrir un cadre de travail de qualité aux élèves, de sorte qu'ils aient de meilleures conditions d'apprentissage et qu'ils soient plus productifs. Quand j'entends l'interpellation de Monsieur, il est interpellant de voir qu'une école soit confrontée à ce genre de problèmes en Belgique et en 2015 ! Que les garderies soient payantes, soit, mais en tout cas il faudrait que le service soit à la mesure de ce que les gens paient.

On peut changer de projet pédagogique, mais le faire en plein milieu de l'année et parler d'un changement radical, c'est un peu tiré par les cheveux. Il est plus qu'urgent d'agir et non pas d'attendre trois ou quatre mois.

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur pour votre interpellation. Nous avons pris connaissance d'un certain nombre de problèmes. Je suis particulièrement contente avec les membres du groupe que la Bourgmestre s'en soit déjà occupé, puisque vous avez eu des contacts avec elle. C'est une prise en compte et nous sommes tous là pour que ça continue. Il faut dire que l'école est un lieu d'investissement particulièrement important et nous devons y mettre une énergie énorme pour que les élèves qui sont dans cette école aient ce à quoi ils ont droit.

C'est vrai que la Commune de Molenbeek a quand même beaucoup investi dans la Cellule pédagogique depuis pas mal d'années, une cellule extrêmement efficace – nous l'avons constaté lors des sections réunies où on nous a exposé tout ce qui est pris en charge en matière d'encadrement, etc. Certainement qu'à l'école 1 vous avez entendu parler de

l'efficacité de cette cellule pédagogique, je pense qu'elle doit continuer à faire son travail. Nous avons pris note bien entendu de toutes les difficultés auxquelles vous êtes confrontés.

Par rapport aux garderies et au prix que cela coûte, il faut savoir que certains parents peuvent, en toute discrétion, avoir une aide ponctuelle du CPAS – c'est aussi important de le redire. L'école est un lieu de communication, il faudrait, je crois, un trinôme, c'est-à-dire, trois intervenants : l'école avec la directrice, les enseignants, etc., les parents dont ma collègue a parlé (il est important qu'ils soient les relais entre les élèves et les enseignants) et le pouvoir organisateur, c'est-à-dire, la Commune. La communication doit circuler et il y a un travail à faire en commun, solide, efficace, pour faire progresser les enfants qui sont au centre des préoccupations.

Il faut vous dire aussi qu'il y a malheureusement des contraintes administratives et financières qui sont imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui imposent aux écoles certaines obligations et qui ne laissent pas une liberté totale, c'est pour ça que je dis malheureusement. La Commune en est parfaitement consciente et va essayer de prendre en compte ces problèmes et de remédier le mieux possible aux déficits que vous avez cités, c'est vraiment la préoccupation de la Commune et, tout particulièrement, de Madame la Bourgmestre.

Merci Monsieur pour votre interpellation.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je vois que Madame Tamditi veut intervenir. Vous avez déjà eu la parole...

Mme Tamditi :

Juste dix secondes. Je ne sais pas si je me suis mal fait comprendre dans mon intervention, si c'est le cas, je m'en excuse, parce que tant Monsieur De Block que Monsieur Rahali ont évoqué le fait que j'avais mentionné que les parents ont rejeté la faute sur eux ou alors qu'ils étaient impliqués mais pas écoutés; c'est exactement ce que j'ai dit. Ce que je suggère, c'est que les parents soient associés au processus de décision, je n'ai pas dit qu'ils étaient démissionnaires.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je vais confirmer des choses qui ont été dites par Madame Bastin. Au nom du CDH, je crois qu'on ne peut être qu'interpellés par votre interpellation, on ne peut pas rester insensibles à ce que vous dites. Je tiens quand même à vous confirmer que, au niveau du Collège et de la majorité, le CDH comme tous les autres membres du Collège trouve très important l'investissement dans l'enseignement. Avoir des retours comme vous le faites, c'est important, ça nous permet d'avoir des informations en ligne directe. Et je crois qu'il faut absolument utiliser dans les écoles les créneaux d'information qui existent et les utiliser pour ce qu'ils sont. Des conseils de participation, par exemple, sont des lieux où des informations

doivent être données. Et il faut que ces informations arrivent au niveau supérieur et qu'on en tienne compte aussi bien au niveau communal qu'au niveau de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je crois qu'on doit continuer à investir. Il y a des efforts qui sont en cours et on vous a déjà fait part de plusieurs initiatives qui ont été prises et qui continueront à être prises. La seule chose que j'ai à vous dire c'est que c'est un peu dommage que ce genre de choses se passe. Merci de nous tenir au courant. Il y a eu des moments d'écoute et je crois qu'il faut continuer à dire aux gens de nous informer pour qu'on puisse relayer les demandes là où elles doivent être relayées. Et je ne fais pas dans la langue de bois en disant cela, c'est vraiment avec la volonté de donner suite. Les choses que vous avez décrites ne sont pas normales, il faut absolument y remédier. C'est vrai qu'il faut investir dans la sécurité, c'est très important, mais si on n'investit pas dans l'enseignement, dans la prévention, dans la formation, on investira de plus en plus dans la sécurité et à fonds perdus. Donc, c'est extrêmement important de répondre à vos questions, de les entendre et d'y donner suite.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Très vite, Monsieur Ikazban, qu'est-ce que vous voulez ?

M. Ikazban :

Excusez-moi, pour éviter tout malentendu, quand j'ai parlé dans mon intervention de bureau de plaintes et de réclamations, c'est parce qu'on constate aujourd'hui que les parents ne sont pas entendus et écoutés. Vous parlez de cellule pédagogique, mais il faut la renforcer, la cellule pédagogique. Je ne veux pas être à la place de Monsieur, j'ai l'impression qu'on lui a confisqué son interpellation citoyenne ...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez eu le temps de développer vos idées ...

M. Ikazban :

Je termine. Quand Monsieur explique les conséquences de la garderie payante, il faut donner aux gens une autre réponse que celle d'aller au CPAS.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames, Messieurs, chers parents, je vous remercie pour votre interpellation. Je rappelle que cette interpellation a été déposée le 16 novembre dernier et qu'elle n'a pu être développée, en raison des événements dramatiques du 13 novembre qui ont occupé une bonne partie de notre dernier conseil communal. Et vous avez d'ailleurs partagé cette proposition plus intéressante qui consiste à la redéposer pour ce conseil. Entre temps, au préalable, avant le conseil communal du mois passé, il y a déjà eu des contacts entre vous et la direction de l'école, entre vous et l'Instruction publique, entre vous et l'autorité communale. Pour ma part, je vous ai reçus à deux reprises pour évoquer cette situation. Je pense qu'il est tout à fait légitime que des parents soient attentifs à la qualité de

l'enseignement proposé à leurs enfants. Nous partageons évidemment cette volonté et l'autorité communale, le pouvoir organisateur met tout en œuvre pour offrir un enseignement communal de qualité et respectueux de chacun. Et, d'ailleurs, cet enseignement communal maternel et fondamental est reconnu au niveau de la Communauté française; bien au contraire, il est considéré par tous les parents qui confient nos enfants à l'école publique, à l'enseignement officiel. Nous considérons que les parents font partie de la communauté scolaire. Ils constituent pour nous le partenaire privilégié avec lequel nous essayons d'avoir la meilleure communication possible. D'ailleurs, dans cet esprit, nous encourageons les écoles à sensibiliser les parents pour constituer des associations de parents représentatives. Et, à ce jour, il existe une association de parents d'élèves de l'école 13 qui est reconnue par la FAPEO. Nous souhaitons qu'il y ait d'autres associations qui se constituent dans les écoles. Mais c'est une initiative qui doit être évidemment soutenue par les parents eux-mêmes et la FAPEO aide justement les parents à se constituer en association. Pour le reste, nous souhaitons aussi que les parents s'investissent dans les conseils de participation de nos écoles qui se réunissent avec l'Instruction publique, l'autorité communale, les enseignants. Et, parfois, nous sommes en défaut d'avoir des parents qui siègent dans ces conseils de participation. Les parents, vous, vous nous aviez fait savoir que vous souhaitiez mettre en place une telle association. Nous en sommes ravis et nous pouvons vous assurer que tout le soutien de la Commune sera apporté pour que cette association devienne effective. Il y a d'autres associations qui ne sont pas reconnues par la FAPEO mais qui existent dans d'autres écoles communales de façon informelle, notamment à l'école 11 et à l'école 7.

Votre directrice vous a accompagnés dans cette démarche. Je pense qu'elle est tout à fait disponible pour répondre à vos questions. Elle l'a d'ailleurs déjà fait à plusieurs reprises, et elle a proposé de mettre un local à votre disposition. La directrice, je tiens à le souligner, est une jeune directrice qui est particulièrement attentive à construire un dialogue constructif avec les parents d'élèves de l'école. Je suis donc quand même un peu étonnée des informations contradictoires que je peux recevoir, en tout cas qui sont colportées par certains membres du Conseil communal selon lesquelles des informations ne vous seraient pas données ou du moins qu'elles seraient erronées. En tout cas, je communiquerai les assertions des membres de cette assemblée à la direction d'école qui appréciera. Je le rappelle, la directrice développe un important et structurant travail pédagogique et relationnel en soutien avec l'Instruction publique et la Cellule pédagogique.

Dans une volonté de communication et de transparence, comme je l'ai dit, je vous ai rencontrés à deux reprises. Une réunion préparatoire avait déjà été organisée avec les parents qui se matérialisera d'ailleurs prochainement par des initiatives concrètes. Nous avons parlé de la possibilité d'une étude participative avec les parents, comme cela se fait actuellement à l'école 7. Nous avons également parlé du réaménagement de la cour de récréation avec les parents, et c'est la Commune qui pourrait fournir le matériel. Ce sont donc des initiatives essentielles que vous pourrez construire avec l'équipe pédagogique de l'école 1, et je pense que c'est tout à fait positif.

En ce qui concerne la question des places dans les classes, notre pouvoir organisateur, donc la Commune, intègre un cadre règlementaire qui est particulièrement strict et qui nous est imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle l'impose à toutes les écoles de la Communauté. Ce cadre fixe des normes auxquelles nous sommes obligés de nous soumettre. Ces priorités limitent inévitablement notre autonomie. Je peux comprendre que ces normes peuvent être difficilement acceptables par les parents, mais elles sont connues des membres du Conseil communal, connues des Echevins, des Députés qui siègent notamment au parlement de la Communauté française. Et chacun ici sait bien, sauf si on se retrouve dans une commune qui a particulièrement des moyens importants, que nous devons nous soumettre à ces règles pour pouvoir bénéficier des subventions de la Communauté française pour pouvoir faire fonctionner nos écoles. Je peux donc vous assurer

que, afin de maintenir une cohérence, une continuité et un maintien du lien affectif, nous faisons toujours le maximum pour garder un enseignant dans sa classe, c'est essentiel pour les enfants qui s'attachent à leur professeur et s'habituent à une méthode pédagogique. Et c'est notre volonté, pour cette institutrice, comme pour tous les autres enseignants. Ça n'a pas été possible dans le cas que vous évoquez par rapport à cette classe de maternelle, et nous le regrettons. Je rappelle que l'équipe de l'école 1 est composée d'enseignants qui sont nommés. Lorsqu'il y a des pertes d'emploi, il faut déplacer les enseignants par ordre d'ancienneté vers d'autres écoles qui ont des emplois à pourvoir. C'est une règle qui nous est imposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui fait partie du statut des enseignants. Si nous ne respectons pas ce statut, nous aurons des recours, notamment devant le Conseil d'Etat. Et je pense que les membres de cette assemblée sont suffisamment responsables pour le comprendre. C'est une règle qui est imposée, je vous le rappelle, par le statut du personnel enseignant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et ces règles administratives ne nous permettent pas d'affecter une personne là où elle souhaite travailler, là où les parents souhaitent qu'elle enseigne, là où les directions souhaiteraient qu'elle soit. C'est une situation qui nous est imposée, je le rappelle, et que nous avons dû gérer, convenablement, je crois. Comme je l'ai expliqué, le nombre d'emplois subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dépend du nombre d'enfants présents à l'école. Un enfant est considéré comme présent à l'école lorsqu'il la fréquente un minimum de huit jours et demi. Il se fait que, au mois de septembre, notamment dans l'enseignement maternel qui n'est pas un enseignement obligatoire, le nombre d'enfants était inférieur à celui escompté au mois de juin. Nous avons fait des inscriptions et il y a des enfants qui ne fréquentent pas quotidiennement l'école, parce que c'est de l'enseignement maternel ou qui reviennent dans l'enseignement plus tard qu'au premier septembre. Cela a eu donc pour conséquence que l'école a perdu 1,5 emploi définitif. Donc, la direction et le service de l'Instruction publique ont dû déplacer cette enseignante qui était la plus récemment nommée à l'école 13, dans une autre école. Nous n'avons fait qu'appliquer des règles administratives, et je peux très bien comprendre que pour vous, Monsieur, pour les parents, ce soit difficilement compréhensible. Mais, je vous assure, pour ceux qui connaissent un peu le fonctionnement de l'enseignement, ils l'ont très bien compris, et je regrette qu'ils utilisent votre interpellation pour laisser entendre qu'il y aurait des discriminations dans cette école. Je rappelle que la transition se fait en douceur et que la direction de l'école 13 a accepté que cette institutrice reste à l'école 1 jusqu'aux vacances de la Toussaint. L'obligation scolaire ne s'appliquant pas à l'école maternelle, comme je l'ai déjà expliqué, il est extrêmement difficile pour l'Instruction publique de faire des projections quant à savoir le nombre exact d'enfants qui seront là au mois de septembre. Et nous, nous préférons prévoir beaucoup d'enseignants plutôt que de se retrouver à court de ceux-ci pendant le début de l'année scolaire.

Le paradoxe est donc le suivant : un enfant régulièrement inscrit ne peut être déscolarisé de son école et ce, même s'il dépasse le nombre de demi-jours d'absences le faisant considérer comme présent. Il occupe donc une place à l'école sans entrer dans le comptage servant de base aux attributions de postes. Et c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je vais également répondre à certaines remarques qui ont été faites concernant notamment la remédiation. En primaire, la remédiation est bien organisée avec les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, période d'encadrement différencié notamment. En maternelle – nous avons parlé ce soir de l'enseignement maternel – il n'y a pas de remédiation qui est prévue hors des classes. Donc, les enfants apprennent par petits groupes en fonction des besoins. En ce qui concerne l'école 1 qui a 306 élèves en primaire, et bien justement, grâce aux moyens d'encadrement différencié, cette école est bien loin d'être discriminée comme certains le sous-entendent ici. Nous avons un temps plein remédiation assuré par une logopède, un temps plein d'adaptation à la langue et au soutien en 1ère et 2ème primaires, deux temps pleins d'adaptation, et nous avons un temps plein de néerlandais.

En ce qui concerne les cours de religion, les cours de religion islamique à l'école 1 comme les autres cours de religion et de morale et comme dans toutes les autres écoles primaires et communales, ont lieu toutes les semaines à raison de deux heures par semaine, à partir de la première semaine. Les cours sont donc organisés. Il se fait que s'il y a une incompréhension, c'est parce que la professeure de religion islamique a été absente la première semaine. Voilà, vous savez, il faut pouvoir aussi gérer les absences des enseignants au niveau du pouvoir organisateur. Pour le reste, il y a au contraire cette année, deux périodes de religion islamique en plus et ce, au bénéfice de groupes d'enfants qui sont plus petits.

Concernant les toilettes de l'école, comme vous l'avez d'ailleurs souligné, j'ai précisé qu'il y a un budget inscrit pour 2016 et, en attendant, des toilettes provisoires seront installées.

Quant aux garderies, un sujet sur lequel on peut revenir, je l'ai suffisamment expliqué ici en vous rappelant qu'il y a quand même des réalités budgétaires et que, à l'instar de toutes les écoles, de tous les pouvoirs organisateurs situés sur la région bruxelloise, nous avons demandé une participation aux parents pour les frais de garderie. Il faut quand même savoir que cette participation des parents ne représente que 50 % du prix coûtant, que le reste est à charge directe de la Commune et qu'il n'y a pas de subvention en ce qui concerne les animatrices qui assurent l'encadrement des garderies. Et nous avons à côté de cette demande de participation, développé des partenariats avec des asbl afin d'organiser des activités diverses comme les ateliers créatifs, comme le renforcement de l'accueil en donnant un contenu éducatif et ludique.

Pour conclure - et je pense que l'explication était bien nécessaire, pas seulement suite à l'interpellation de Monsieur qui me semble tout à fait logique, mais surtout par rapport à vos interventions -, je tiens à réaffirmer qu'aucune école, aucun quartier ne sont discriminés dans la commune. Chacun jouit d'une égalité de traitement avec, pour les écoles en encadrement différencié, des moyens supplémentaires permettant de financer des postes de logopèdes, d'assistantes sociales et d'organiser, par exemple, des sorties. De même, les classes de l'école 1 sont loin d'être surpeuplées puisqu'elles comptent entre 17 et 20 élèves, alors qu'on peut aller jusqu'à 24 élèves. Je tiens encore, pour conclure, à remercier les parents pour leur volonté participative. Et je voudrais quand même préciser que j'étais relativement choquée par rapport à ce que certains, notamment des conseillers communaux, laissent entendre qu'il y a dans notre commune des écoles de deuxième zone. Et je pense que nos enseignants qui travaillent dans cette école, qui sont particulièrement dévoués, apprécieront ces propos à leur juste valeur.

Et je pense qu'il est important pour un pouvoir organisateur d'avoir un interlocuteur structuré et représentatif des parents, comme c'est aujourd'hui le cas à l'école 1.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

Je rappelle que maintenant seul Monsieur a le droit de réponse, pas les conseillers. Des critiques ont été émises, la Bourgmestre y a répondu, il n'y a pas eu de noms cités. Je donne la parole à Monsieur.

Le représentant des parents d'élèves :

Il faut savoir que le comité des parents est un comité de fait, ça a pris une année et demie pour le construire et ça m'a coûté personnellement 8 jours sans solde, aujourd'hui j'ai dû quitter mon travail et mon patron m'a dit : "Monsieur, encore deux jours et vous sautez !". C'est très difficile de créer un comité de parents. Mais nous avons aussi le comité le plus actif avec quelque 150 membres de parents. On arrive à avoir jusqu'à 200 parents qui assistent à nos réunions et tous expriment la même inquiétude. Par rapport au système de comptage, je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame la Bourgmestre, il s'agit de choses compliquées à comprendre pour nous, simples citoyens qui ne connaissons pas la législation. Mais, c'est tout à fait officiel, nous avons eu plusieurs versions de la Commune et j'ai les preuves, elles ont été données par votre cabinet, donc on a eu plusieurs versions différentes.

Par rapport au fait de se sentir considérés comme des citoyens de seconde zone, on a eu un petit problème la dernière fois lors de la réunion du comité de parents, Madame la directrice que je ne peux que remercier - c'est quelque chose de formidable - m'a demandé avant la réunion où il y avait une centaine de parents, de faire une petite interpellation. Elle a dit que, suite à certains échos, sans entrer dans les détails donnés par les médias, les enfants ont eu peur. Je lui ai dit : par rapport à quoi ? Elle m'a répondu : "il ne faut pas qu'il y ait d'amalgame, des enfants sont rentrés chez eux pour dire à leurs parents : " vous avez entendu ce qu'ils ont dit à la télé, ils ont dit qu'ils vont venir nous nettoyer". Les parents ne savaient pas quoi répondre. Et les enfants de demander : "est-ce que ça veut dire qu'ils vont nous remettre chez nous". Et puis les parents se sont adressés à moi par rapport à ça. J'ai dit : eh bien, oui, on peut demander à la Commune de venir avec les bus de la Commune, on sort avec des petits drapeaux belges, on les dépose chez nous à la maison. Voilà, il ne faut pas faire attention aux stupidités. Donc, les parents ne comprennent pas spécialement tout ce qui se passe, des fois il suffit d'un petit truc et ils se sentent exclus. Quand ils voient que ça ne bouge pas dans l'école, que ça fait des années que ça traîne, leur réaction est alors de dire : " vous voyez, on est quasi sûrs, ce genre de choses ne se passerait pas ailleurs". Pourquoi? Parce qu'ils ne reçoivent pas de réponse. On a interpellé tout le monde, je vous assure que je suis venu soixante fois à la maison communale depuis l'année passée, et tous m'ont dit que j'allais recevoir une réponse que je n'ai jamais reçue.

Par rapport à tous les projets que vous avez proposés, je vous ai dit, en tant que président provisoire du comité de parents, vous avez notre main tendue pour essayer de faire bouger les choses, parce que mon but est de voir ces enfants grandir heureux et qu'ils aiment ce pays comme nous l'aimons aussi, parce que c'est notre deuxième pays, on ne fait pas de différence, on est tout simplement des Molenbeekoïses du monde, c'est ça qui est formidable. Donc, par rapport à tout projet qui peut être constructif, vous avez ma main tendue. Et pour tout ce qui relève du budget, c'est entre vous.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

L'incident est clos.